

CONCOURS «Forfait de rêve : destination Tremblant»

Règlement officiel

1. Le concours «Forfait de rêve : destination Tremblant» est organisé par Productions C'est Extra! Inc. propriétaire du site Internet RencontreSportive.com. Il se déroule du **13 septembre 2006 au 25 octobre 2006 à 11h59**, heure normale de l'est (ci-après : H.N.E.).

ADMISSIBILITÉ

2. Ce concours s'adresse à toute personne âgée de 18 ans ou plus. Ne sont pas autorisés à participer : les employés et fournisseurs associés à la tenue de ce concours de Productions C'est Extra! Inc., de RencontreSportive.com, des hôtels Quintessence, Château Beauvallon, l'Ermitage du Lac Tremblant, du restaurant La Forge Bar & Grill, de Volkswagen St-Eustache, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

MODE DE PARTICIPATION

3. Aucun achat requis. Le concours se déroule exclusivement sur Internet et pour s'y inscrire, il faut se rendre sur la page dédiée sur RencontreSportive.com, laquelle est accessible sur la page d'accueil du site pour les non-membres de RencontreSportive.com et dans l'*Espace du membre* pour les membres de RencontreSportive.com. Un courriel publicitaire permet également aux non-membres d'avoir accès à la page concours.

4. Pour participer au concours, les personnes participantes doivent fournir au moins un contact en mentionnant son nom, son prénom, son adresse courriel et son sexe sur la page destinée au concours sur RencontreSportive.com. Chaque contact fourni recevra le courriel publicitaire. Toutefois, aucune autre forme de sollicitation ne sera effectuée auprès de ces contacts. Pour chaque contact référé, la personne participante obtient 1 chance de gagner.

Les personnes participantes doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils seront automatiquement disqualifiés :

4.1 Les personnes participantes s'engagent à référer des contacts existants.

4.2 On ne peut se référer soi-même.

4.3 On peut participer autant de fois qu'on le souhaite **jusqu'au 25 octobre 2006 à 11h59 (H.N.E.)**, mais un contact ne pourra être référé plus d'une fois. On ne peut donc référer plus d'une adresse courriel pour un même contact.

MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

5. Le prix sera attribué par tirage au sort parmi l'ensemble des inscriptions admissibles enregistrées pendant la durée du concours. Le tirage sera effectué le **25 octobre 2006 à 13h (H.N.E.)** dans les bureaux de Productions C'est Extra! Inc. La personne dont le nom aura été pigé recevra aussitôt un courriel qui contiendra les modalités de la prise de possession de son prix, une question d'habileté mathématique à laquelle elle devra répondre correctement, ainsi qu'une décharge dégageant Productions C'est Extra! Inc., RencontreSportive.com, ainsi que tous les fournisseurs de prix : hôtels Quintessence, Château Beauvallon, l'Ermitage du Lac Tremblant, restaurant La Forge Bar & Grill et Volkswagen St-Eustache quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de

l'utilisation de son prix. Pour être déclarée gagnante, elle devra retourner le tout par télécopieur **au plus tard le 27 octobre 2006**, sans quoi, un nouveau nom sera tiré.

DESCRIPTION DU PRIX

6. Le prix

La personne gagnante du concours Forfait de rêve : destination Tremblant obtiendra les certificats-cadeaux suivants :

- Une nuitée et petit déjeuner pour 2 dans une chambre traditionnelle à l'Ermitage du Lac Tremblant, une valeur de \$200.00 valable jusqu'au 15 avril 2007 à l'exception de ces dates : du 23 décembre 2006 au 2 janvier 2007, du 11 février 2007 au 24 février 2007, du 18 mars 2007 au 24 mars 2007;
- Un bon de 100 \$ pour le restaurant La Forge Bar & Grill, une valeur de \$100.00 valable jusqu'au 1 septembre 2007;
- Une nuitée pour 2 dans une suite luxueuse avec foyer au Château Beauvallon, une valeur de \$299.00 valable jusqu'au 30 septembre 2007;
- Un brunch du dimanche pour 2 à l'hôtel Quintessence, une valeur de \$75.00 valable jusqu'au 1er octobre 2007;
- Une voiture New Beetle décapotable, assurances incluses, pour un week-end soit du vendredi dès 15h au lundi jusqu'à 20h, une valeur de 500 \$ valide jusqu'au 1^{er} octobre 2007.

6.1 La valeur des certificats-cadeaux n'est ni monnayable ni échangeable, en totalité, ou en partie, contre de l'argent.

6.2 La personne gagnante devra notamment, mais non limitativement, assumer toutes les dépenses suivantes :

- Voiture : l'essence;
- Hôtels : les breuvages du mini-bar, les repas non inclus, le room service, les interurbains, ainsi que tout autres extras;
- Hôtels et restaurants : les pourboires.

6.3 Réclamation de ce prix :

La personne gagnante recevra par la poste une lettre attestant de son prix, accompagnée des 5 certificats-cadeaux qui peuvent être utilisés en un seul week-end ou sur différentes semaines, par une seule personne ou partagés par plusieurs en autant que les réservations soient effectuées au nom de la personne bénéficiaire suivant les disponibilités de chaque établissement fournisseur de prix. En haute saison, il est recommandé de réserver plusieurs semaines à l'avance. Avant de pouvoir prendre la route avec la voiture, le bénéficiaire de cette partie du prix devra présenter son permis de conduire valide au Québec à Volkswagen St-Eustache, sans quoi l'accès au véhicule lui sera refusé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage sera effectué pour cette partie du prix.

7. RÈGLES GÉNÉRALES

7.1 La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont Productions C'est Extra! Inc. se chargera de l'application. Toutes ses décisions sont finales.

7.2 Le règlement du présent concours est disponible sur le site www.RencontreSportive.com.

7.3 Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de leur contrôle et non reliées au gagnant, l'organisateur de ce concours ne pourrait attribuer les prix (ou portions des prix) tels que décrits

au présent règlement, il se réserve le droit d'attribuer des prix (ou portions de prix) de même nature et de valeur équivalente.

7.4 Le refus d'accepter le prix libère de toute obligation Productions C'est Extra! Inc., RencontreSportive.com, et les fournisseurs de prix : les hôtels Quintessence, Château Beauvallon, l'Ermitage du Lac Tremblant, le restaurant La Forge Bar & Grill, et Volkswagen St-Eustache.

7.5 La personne gagnante doit consentir, si requis, à ce que son nom et/ou son image, notamment sa photo utilisé(e) à des fins publicitaires relatives à ce concours et ce, sans rémunération.

7.6 Le nom de la personne gagnante, son adresse postale, son numéro de téléphone, son adresse de courriel, son âge sont recueillis aux fins de l'administration du présent concours. En fournissant ces renseignements, la personne participante consent à leur utilisation aux fins indiquées. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans son consentement.

7.7 Aucune correspondance ne sera entretenue avec les participants dans le cadre de ce concours sauf avec la personne sélectionnée pour le prix. Le nom de la personne gagnante sera affiché sur le RencontreSportive.com.

7.8 Toute personne qui s'inscrit ou tente de s'inscrire au présent concours en utilisant un moyen contraire à l'esprit de ce concours et de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex. : piratage informatique, nombreuses adresses électroniques d'amis non valides et (ou) inactives au moment de la participation, etc.) sera automatiquement disqualifiée et pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes. Les décisions des organisateurs relativement au présent concours, notamment quant à l'admissibilité et (ou) au rejet d'une inscription sont finales et sans appel.

7.9 Les organisateurs du concours se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui pourrait limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au concours ou d'augmenter ses chances de gagner. Les organisateurs et commanditaires de ce concours se dégagent de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causée, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de tout logiciel ou de tout formulaire et par la transmission de toute information visant la participation au concours.

7.10 Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent concours, en tout ou en partie, dans l'éventualité où il se manifesterait un virus, un bogue informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

7.11 Pour les résidents du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite du concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

7.12 Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.